

# Séjour ski du 23 au 28 février 2020

## Autorisation Parentale

### Prise de traitement ET de médicaments durant le séjour du 23 au 28 février 2020

Je/nous, soussigné(s) .....

Parent(s) de l'enfant .....

Poids de l'enfant .....

Demande(nt) et autorise(nt) les personnes en charge du séjour au ski au Mourtis à administrer, suivant la prescription, le ou les médicaments à mon/notre enfant.

Je m'engage (nous nous engageons) à faire connaître toute modification du traitement.

Autorise(nt) les personnes en charge du séjour au ski au Mourtis à administrer à mon/notre enfant du paracétamol en cas de fièvre et/ou maux de tête.

Autorise(nt) les personnes en charge du séjour au ski au Mourtis à donner à mon/notre enfant des granules homéopathiques d'Arnica en cas de coups.

Autorise(nt) les personnes en charge du séjour au ski au Mourtis à donner à mon/notre enfant le médicament fourni contre le mal des transports ou les granules / sirop fournis par l'Ugssel Gironde.

Fait à .....

Le .....

Signature du/des parent(s)



## Attestation Parentale du « savoir-nager »

Je/nous, soussigné(s) .....

Parent(s) de l'enfant .....

certifie(ions) que mon (notre) enfant sait nager.

indique(ons) que mon (notre) enfant ne sait pas nager.

Fait à .....

Le .....

Signature du/des parent(s)